



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie
le compte rendu sommaire
de la séance du Conseil
municipal du
22 mai 2015

Le 01/06/2015

Le Maire



VILLE DE VILLEJUIF
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

COMPTE RENDU SOMMAIRE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-deux mai, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 20h35.

PRESENTS : M. LE BOHELLEC, Mme GANDAIS, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. CAPORUSSO (*départ à 23h10 – absent à compter du vote de la délibération n° 46/2015 et jusqu'à la fin de la séance*), Mme CASEL, M. MONIN, M. HAREL, Mme TIJERAS, M. YEBOUET, Mme ARLE, Mme LE BAIL, M. LIPIETZ, MM. BOUNEGTA, MOSTACCI, Mme YAPO, M. STAGNETTO, Mmes BOYER, Mme BERTON, M. LECAVELIER, Mme HAMIDI, M. FERREIRA NUNES, Mmes PIDRON, CORDILLOT, M. GIRARD, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme LEYDIER, M. LAFON, Mme TAILLE-POLIAN, M. BADEL (*arrivée à 20h52 – absent pour le vote des comptes rendus des séances du 6 et 27 mars et la présentation des décisions*), Mme KADRI, M. BULCOURT.

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

M. VIDAL	par M. FERREIRA NUNES
Mme LOUDIERE	par M. LECAVELIER
Mme THOMAS	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE
Mme GRIVOT	par Mme DUBOILLE
Mme DUMONT-MONNET	par M. MOSTACCI
M. MILLE	par M. OBADIA
M. BOKRETA	par M. BOUNEGTA

ABSENTS NON REPRESENTES : M. GABORIT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. LECAVELIER a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée du retrait du rapport n°15-05-102 - Demande d'attribution de Fonds de Concours auprès de la Communauté d'Agglomération de Val-de-Bièvre au titre de l'année 2015 - de l'ordre du jour.

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 06 mars 2015**

Intervention de Mme TIJERAS pour une demande de rectification (page 38).

*ADOPTION, A L'UNANIMITE
avec la correction demandée*

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 27 mars 2015**

Interventions de M. GIRARD, Mmes DA SILVA PEREIRA pour une demande de rectification (page 43), GANDAIS pour une demande de rectification (page 16)

*ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES
avec la correction demandée
10 ABSTENTIONS (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET,
Mme DA SILVA PEREIRA, M. BULCOURT, Mmes KADRI, LEYDIER,
MM. BADEL, GIRARD, Mme TAILLE-POLIAN, M. LAFON)*

- **Liste des décisions dans le cadre de la délégation du conseil municipal au Maire**

Pas d'intervention

DONT ACTE

- **Information concernant les rythmes scolaires, le Projet éducatif territorial, et les fermetures de classe**

Présentation : Mme OUCHARD

Interventions de MM. LE BOHELLEC, GIRARD, Mme CORDILLOT, M. LE BOHELLEC, Mme OUCHARD, M. LE BOHELLEC, Mme OUCHARD, Mme CORDILLOT

DELIBERATIONS

- **Délibération n° 41/2015 : Hommage public et octroi de la citoyenneté d'honneur de la Commune de Villejuif à Aurélie CHATELAIN, à titre posthume**

Rapporteur : M. LE BOHELLEC

Intervention de M. GIRARD

Article 1 : Accorde la citoyenneté d'honneur de la Commune de Villejuif, à titre posthume, à Aurélie CHATELAIN,
Article 2 : Dit que la médaille de la Ville sera remise à sa famille lors du déplacement de Monsieur le Maire dans sa ville d'origine de CAUDRY, dans le Nord (59), prévu dans les semaines à venir,
Article 3 : Dit qu'une stèle sera érigée à l'endroit où Aurélie CHATELAIN est décédée, à savoir rue du Docteur-Pinel, 94800 VILLEJUIF.

Article 4 : Donne acte à Monsieur le Maire de son soutien à la demande de Légion d'honneur à titre posthume, déposée par le Maire de CAUDRY auprès du Ministère de l'Intérieur.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

- **Délibération n° 42/2015 : Demande de protection fonctionnelle de Mme DUBOILLE-OBADIA, 3ème adjointe au Maire, et de M. OBADIA, 6ème adjoint au Maire, pour faits de menaces (rapport n° 15-05-101)**

Rapporteur : M. CARVALHO

Avis favorable de la 1^{ère} commission à l'unanimité

Interruption de séance de 21h17 à 21h21 - lors du débat

Interventions de M. HAREL, Mmes LEYDIER, CASEL, TIJERAS, MM. PERILLAT-BOTTONET, LE BOHELLEC

ARTICLE UNIQUE : Accorde la protection fonctionnelle à Madame Cécile DUBOILLE, épouse OBADIA, et Monsieur Edouard OBADIA, respectivement 3^{ème} et 6^{ème} adjoints au Maire de la Ville de Villejuif, dans le cadre des menaces reçues au titre de leurs fonctions d'élus.

ADOPTION, A LA MAJORITE

6 ABSTENTIONS (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET,

Mme DA SILVA PEREIRA, GIRARD, Mme TAILLE-POLIAN, M. LAFON)

8 CONTRE (M. VIDAL représenté par M. FERREIRA NUNES, Mme ARLE,

M. HAREL, Mme TIJERAS, M. BULCOURT, Mme KADRI, Mme LEYDIER, M. BADEL)

- **Délibération n° 43/2015 : Décision modificative n°1 sur l'exercice 2015 - Budget Ville (rapport n° 15-05-104)**

Rapporteur : M. LECAVELIER

Avis favorable de la 1^{ère} commission, avec 1 abstention

Interruption de séance de 22h19 à 22h28 - lors du débat

Interventions de Mme CORDILLOT, M. LIPIETZ, MM. LAFON, LE BOHELLEC, LAFON, OBADIA, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. GIRARD, Mme DA SILVA PEREIRA, MM. LE BOHELLEC, CARVALHO, OBADIA, Mme GANDAIS, MM. LE BOHELLEC, LIPIETZ, LE BOHELLEC, PERILLAT-BOTTONET, LE BOHELLEC, Mme LEYDIER, M. LE BOHELLEC, Mme TAILLE-POLIAN, M. LECAVELIER, MM. HAREL, LE BOHELLEC, BULCOURT, LE BOHELLEC, Mme CORDILLOT, M. LE BOHELLEC

ARTICLE 1 : Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 à hauteur de 4.447.545,66 euros au financement des opérations d'investissement.

ARTICLE 2 : Décide les modifications budgétaires suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
10	Dotations, fonds divers et réserves		169.811,00 €
13	Subventions d'investissement		7.826.218,63 €
20	Immobilisations incorporelles	503.797,87 €	
204	Subventions d'équipement versées	3.116.233,46 €	
21	Immobilisations corporelles	2.510.987,25 €	
23	Immobilisations en cours	3.222.193,56 €	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		4.447.545,66 €
024	Produits des cessions		1.118.000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		5.000,00 €
001	Résultat d'investissement reporté	4.213.363,15 €	
	T O T A L	13.566.575,29 €	13.566.575,29 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	253.500,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	27.000,00 €	
67	Charges exceptionnelles	12.500,00 €	
68	Dotations aux amortissements et provisions	30.502,50 €	
73	Impôts et taxes		- 602.643,00 €
74	Dotations et participations		931.145,50 €
023	Virement à la section d'investissement	5.000,00 €	
	T O T A L	328.502,50 €	328.502,50 €

*ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES
10 ABSTENTIONS (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET,
Mme DA SILVA PEREIRA, M. BULCOURT, Mmes KADRI, LEYDIER,
MM. BADEL, GIRARD, Mme TAILLE-POLIAN, M. LAFON)*

- **Délibération n° 44/2015 : Approbation d'une demande de subvention auprès du ministère de l'intérieur au titre de la dotation d'action parlementaire pour des travaux de mise en sécurité des toitures de la maternelle Pasteur et de la MPT Vallès inscrits au budget communal pour l'année 2015 (rapport n° 15-05-103)**

Rapporteur : M. LIPIETZ

Avis favorable de la 1ère commission

1 Abstention

Interventions de MM. GIRARD, OBADIA, BOUNEGTA, Mme LEYDIER

ARTICLE 1 : Sollicite auprès du Ministère de l'Intérieur une subvention au titre de la Dotation d'Action Parlementaire de Madame Catherine PROCACCIA et de Monsieur Christian CAMBON, Sénateurs du Val-de-Marne, au titre des travaux visés.

ARTICLE 2 : Dit que la dépense et la recette correspondantes seront imputées aux chapitres 23 et 13 du budget de la commune.

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer tous actes et pièces annexes afférent à cette subvention.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

- **Délibération n° 45/2015 : Conventions entre la commune et le bailleur Immobilière 3F définissant les modalités de réservation des logements au bénéfice de la commune dans le programme de construction de 22 logements locatifs sociaux sis au 2 rue Edouard Vaillant - Approbation et signature (rapport n° 15-05-201)**

Rapporteur : M. YEBOUET
Avis favorable de la 2ème commission
3 Abstentions

Interventions de MM. GIRARD, HAREL, Mme GANDAIS, M. HAREL, Mme TAILLE-POLIAN, MM. LAFON, LE BOHELLEC, Mme TIJERAS

ARTICLE 1 : Approuve les termes des deux conventions de réservation entre la Commune et l'Immobilière 3F qui identifient les 4 logements du contingent communal en contrepartie de la garantie apportée par la commune, et les 2 logements en contrepartie de la subvention pour surcharge foncière, ci annexées.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer les deux conventions.

*ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES
3 ABSTENTIONS (Mmes ARLE, TIJERAS, M. HAREL)*

- **Délibérations n° 46/2015 à 47/2015 : Lancement de la consultation en vue de la cession d'une emprise foncière pour la réalisation d'un programme immobilier mixte et les travaux de construction d'un équipement sportif au 48 avenue Karl Marx et au 55 rue Youri Gagarine (rapport n° 15-05-204)**

Rapporteur : M. MONIN
Avis favorable de la 2ème commission
4 Abstentions

Interruption de séance de 23h12 à 23h28 - lors du débat

Interventions de MM. BADEL, LE BOHELLEC, MOSTACCI, Mme LEYDIER, M. LAFON, Mme GANDAIS, MM. LE BOHELLEC, LIPIETZ, Mmes CORDILLOT, LEYDIER, MM. LE BOHELLEC, HAREL, LE BOHELLEC

- **Délibération n°46/2015 : Lancement de la consultation (dialogue compétitif) en vue de la cession d'une emprise foncière pour la réalisation d'un programme immobilier mixte et les travaux de construction d'un équipement sportif au 48 avenue Karl Marx et au 55 rue Youri Gagarine et autorisation de signature**

Article 1 : Autorise le lancement d'une consultation en procédure de dialogue compétitif (4 candidats au maximum pouvant être retenus pour la phase de dialogue) sur le fondement de l'article 29 de la directive 2004/18/CE du 31 mars 2004, en vue de la cession d'un tènement foncier (parcelles cadastrées : AT n°166 et n°167), d'une superficie d'environ 3 970 m² pour la réalisation d'un programme immobilier et d'un équipement sportif (gymnase) à acquérir par la Ville de Villejuif en l'état futur d'achèvement.

Article 2 : Autorise le paiement de la prime de 5 000 € nets de taxes pour chaque candidat non retenu ayant participé à la totalité du dialogue et fourni une offre.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront inscrites au chapitre 23 du budget Ville

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation conformément aux dispositions de la directive 2004/18/CE nécessaire à la réalisation de l'opération, et à signer, lui ou son représentant, toutes pièces ou documents se rapportant à cette consultation.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

- **Délibération n°47/2015 : Réalisation d'un programme immobilier mixte et travaux de construction d'un équipement sportif au 48 avenue Karl Marx et au 55 rue Youri Gagarine – autorisation donnée au maire pour la recherche de subventions afférentes à l'opération**

Article 1 : Autorise la recherche de subventions auxquelles la Commune de Villejuif peut prétendre.

Article 2 : Autorise le Maire à effectuer toute démarche en ce sens, et notamment à signer les documents afférents à la demande ainsi qu'à l'attribution, le cas échéant.

Article 3 : Dit que la recette correspondante sera imputée au chapitre 13 du budget de la commune.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

- **Délibération n° 48/2015 : Approbation d'une convention de PUP entre la société SCCV Villejuif 124 Paris et la Ville de Villejuif pour un projet immobilier situé au 124 avenue de Paris et 77/79 rue Jean Jacques Rousseau (rapport n° 15-05-203) :**

Rapporteur : Mme GANDAIS
Avis favorable de la 2ème commission
3 Abstentions

Interventions de M. LAFON, Mme GANDAIS, M. LE BOHELLEC, Mmes CORDILLOT, DUBOILLE

Article 1 : Approuve la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) entre la société SCCV Villejuif 124 Paris et la ville de Villejuif, annexée à la présente délibération, pour un projet immobilier aux 124 avenue de Paris et 77/79 rue Jean-Jacques Rousseau à Villejuif sur les parcelles cadastrées R n°326, 358 et 359.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Article 3 : Précise qu'en application de l'article L332-11-4 du Code de l'urbanisme, les constructions édifiées dans le périmètre de la convention sont exclues du champ d'application de la part communale de la taxe d'aménagement (ou de toute autre taxe qui lui serait substituée) pendant une durée de 10 ans, à compter de l'affichage en mairie de la mention de la signature de la convention.

Article 4 : Dit que les recettes seront imputées au prochain budget au chapitre 13.

Article 5 : Dit que ce qui concerne les modalités d'exécution et conformément à l'article R 332-25-2 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet :

1. Des modalités d'affichage suivante :

Affichage en mairie pendant un mois avec indication du lieu où la mise à disposition du public du dossier est effectuée ;

2. Des modalités de transmission suivantes :

La délibération accompagnée du projet de convention sera transmise à Monsieur le Préfet au titre du contrôle de légalité

3. Mention de la signature de la convention

Un avis de mention de la signature de PUP sera établi après transmission de la délibération au contrôle de légalité et sera affichée en mairie pendant un mois ; et publiée au recueil des actes administratifs.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

- **Délibération n° 49/2015 : Périmètre de sectorisation scolaire - 5/9 avenue de la République et 49/51 avenue de la République – Modification (rapport n° 15-05-304)**

Rapporteur : Mme OUCHARD

Avis favorable de la 3ème commission

Interventions de Mmes CORDILLOT, OUCHARD, TAILLE- POLIAN, M. LE BOHELLEC,
Mmes HAMIDI, OUCHARD

ARTICLE 1 La sectorisation scolaire est modifiée en ce qui concerne les adresses suivantes :

- 5/9 Avenue de la République
- 49/51 avenue de la République

Ces adresses dépendront désormais du Groupe scolaire Jean VILAR, en maternelle et élémentaire.

Les périmètres scolaires autres demeurent inchangés.

ARTICLE 2 : Concernant la mise en application de cette nouvelle sectorisation, décide que :

- cette mesure s'applique de manière immédiate, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2015, pour les enfants habitant ces adresses qui seront nouvellement inscrits à Villejuif, en maternelle ou en élémentaire, et les enfants sans fratrie passant de la maternelle à l'élémentaire ;
- les enfants étant en cours de cycle pourront choisir entre la poursuite de scolarité dans l'école fréquentée ou aller dans leur nouvelle école de secteur ;
- les familles des nouveaux inscrits ayant une fratrie déjà scolarisée sur l'ancienne école de secteur, et souhaitant que les enfants soient regroupés sur cette dernière devront déposer un dossier de demande de dérogation.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée aux directeurs des quatre écoles concernées, ainsi qu'à l'Inspection d'Académie

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES
*10 ABSTENTIONS (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET,
Mme DA SILVA PEREIRA, M. BULCOURT, Mmes KADRI, LEYDIER,
MM. BADEL, GIRARD, Mme TAILLE-POLIAN, M. LAFON)*

- **Délibération n° 50/2015: Avenant n°1 à la convention de réciprocité entre la ville de Villejuif et le Groupe Hospitalier Paul Guiraud pour la mise à disposition de berceaux dans les différentes crèches de la ville de Villejuif et dans la crèche hospitalière du Groupe Hospitalier Paul Guiraud (rapport n° 15-05-303)**

Rapporteur : Mme OUCHARD
Avis favorable de la 3ème commission

Interventions de Mmes LE BAIL, LEYDIER, M. LE BOHELLEC

Article 1er : Approuve les termes de l'Avenant n°1 à la convention de réciprocité entre la Ville de Villejuif et le Groupe Hospitalier Paul Guiraud pour la mise à disposition de berceaux à titre permanent dans les différentes crèches de la Ville de Villejuif et dans la crèche hospitalière du Groupe hospitalier Paul Guiraud, ci annexé.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer ledit avenant.

Article 3 : Dit que le présent avenant prend effet au 30 mars 2015.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

- **Délibération n° 51/2015 : Attribution d'une subvention pour l'année 2015 à l'Agence départementale d'information sur le logement du Val-de-Marne (ADIL 94) (rapport n° 15-05-202)**

Rapporteur : Mme CASEL
Avis favorable de la 2ème commission, 1 abstention

Interventions de Mmes CORDILLOT, GANDAIS, M. LE BOHELLEC, Mme CASEL

Article 1 : Il est attribué à l'Agence départementale d'information sur le logement du Val-de-Marne (ADIL 94) une subvention de 1.000 euros au titre de l'année 2015.

Article 2 : Dit que le versement de la subvention se fera en une seule fois.

Article 3 : Précise que cette dépense fait l'objet d'une inscription au budget de l'exercice 2015 et est imputée au chapitre 65

ADOPTION, A L'UNANIMITE

- **Délibération n° 52/2015 : Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Nouvelles Voies pour les années 2015 à 2018 - Approbation et signature. (rapport n° 15-05-301)**

Rapporteur : Mme DUBOILLE
Avis favorable de la 3ème commission

Interventions de M. GIRARD, Mme BERTON, M. LE BOHELLEC

ARTICLE 1 : Approuve les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2015-2017 jointe en annexe à la présente.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur Le Maire à la signer.

ARTICLE 3 : Décide le versement d'une subvention de 10 000 € au titre de l'année 2015. Et précise que le montant de la subvention sera présenté chaque nouvelle année au Conseil Municipal pour les années suivantes.

ARTICLE 4 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget au chapitre 65.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

- **Délibération n° 53/2015 : Marché de fournitures de livres et de documents culturels, de supports multimédia et de partitions pour le réseau de lecture publique (médiathèque Elsa-Triolet, bibliothèques jeunesse Gérard-Philippe et Pasteur) - Autorisation de lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert à bons de commande et autorisation de signature du marché à lots séparés. (rapport n° 15-05-302)**

Rapporteur : Mme DUBOILLE
Avis favorable de la 3ème commission

Interventions de M. HAREL, Mme TAILLE-POLIAN, M. LE BOHELLEC, Mme TIJERAS, M. LE BOHELLEC, Mmes LEYDIER, TAILLE-POLIAN

Article 1 : Autorise le lancement de la consultation citée en objet selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 10, 33, 40, 56 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

Article 2 : Dit que le montant HT du marché à lots séparés à bons de commande est estimé à :

Lots	Désignations	Montant minimum annuel € HT	Montant maximum annuel € HT
Lot n° 1	Ouvrages documentaires et de fictions et textes lus pour le secteur jeunesse	35 000	48 000
Lot n° 2	Livres neufs reliés pour le secteur jeunesse	4 000	10 000
Lot n° 3	Ouvrages documentaires et de fictions pour le secteur adulte dont bandes dessinées, nouveautés et fonds rétrospectifs	55 000	75 000
Lot n° 4	Littérature jeunesse en langue étrangère éditée à l'étranger	800	3 000
Lot n° 5	Littérature adultes en langue originale (imprimés et textes lus)	1 500	4 000
Lot n° 6	Apprentissage des langues	2 000	5 000
Lot n° 7	CD-Rom et DVD-Rom pour les secteurs adulte et jeunesse		3 500
Lot n° 8	Jeux pour consoles		4 000
Lot n° 9	CD Musicaux pour la jeunesse et les adultes représentatifs de l'ensemble des genres musicaux pour les secteurs adultes et jeunesse	15 000	22 000
Lot n° 10	DVD de cinéma documentaire et de fiction français et étrangers avec droits de prêt et de consultation	19 000	30 000
Lot n° 11	Ouvrages neufs soldés pour le secteur jeunesse	1 000	2 500
Lot n° 12	Partitions et méthodes musicales pour la jeunesse et les adultes		2 000
Lot n° 13	Documents sonores non musicaux pour le secteur adulte	1 000	3 000
Lot n° 14	Ouvrages documentaires et de fiction en gros caractère pour le secteur adultes	900	3 000
Lot n° 15	Musique en ligne		40 000
	Montants globaux	135 200	255 000

Article 3 : Dit que la durée du marché pour chacun des lots est de 4 ans (48 mois).

Article 4 : Dit que les dépenses correspondantes seront imputées aux chapitres 21 et 011 prévu à cet effet.

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du marché pour chacun des lots à intervenir et tous actes y afférents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE
Mme TIJERAS ne prend pas part au vote

QUESTIONS ORALES

- Question présentée par Mme TAILLE-POLIAN, relative à la future commission culturelle.
- Question présentée par Mme CORDILLOT, relative à l'audit organisationnel.
- Question présentée par Mme CORDILLOT, relative à l'audit juridique sur le Bail Emphytéotique Administratif (construction d'une mosquée).
- Question présentée par Mme DA SILVA PEREIRA, concernant le square Jean Ferrat.
- Question présentée par Mme DA SILVA PEREIRA, concernant les Contrats de Réussite Solidaire (Crès).

QUESTIONS DIVERSES

- Concernant le futur de la ville dans le cadre de la métropole, notamment au plan financier, M. LE BOHELLEC informe qu'une 1^{ère} commission élargie se tiendra au moment voulu.
- Point d'étape sur le diagnostic local de sécurité, avec une remise du diagnostic à la mi-juin, puis une diffusion à l'ensemble des conseillers municipaux, puis l'organisation d'un CLSPD.

VŒUX

- **Vœu sur la refonte de l'éducation prioritaire, à l'initiative de l'Union Citoyenne**

Présentation : Mme OUCHARD

Interventions de Mme DA SILVA PEREIRA, MM. GIRARD, LE BOHELLEC, BADEL, Mmes TAILLE-POLIAN (proposition de vœu alternatif), OUCHARD, TAILLE-POLIAN, LEYDIER, M. LIPIETZ (proposition d'amendement)

- *La proposition de vœu alternatif de Mme TAILLE-POLIAN, n'est pas retenue.*
- *la proposition d'amendement de M. LIPIETZ est retenue, puis mise au vote.*

ADOPTION DU VŒU AMENDÉ, A LA MAJORITE
10 CONTRE (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET,
Mme DA SILVA PEREIRA, M. BULCOURT, Mmes KADRI, LEYDIER,
MM. BADEL, GIRARD, Mme TAILLE-POLIAN, M. LAFON)

- **Vœu sur le SAMI (Service d'Accueil Médical Initial), à l'initiative de l'Union Citoyenne**

Présentation : M. OBADIA

Interventions de M. LAFON (proposition d'amendement), Mme CORDILLOT, MM. BADEL, OBADIA, HAREL (proposition d'amendement), LAFON, LIPIETZ, Mme CORDILLOT, M. OBADIA.

- *La proposition d'amendement de M. LAFON, n'est pas retenue.*
- *la proposition d'amendement de M. HAREL est retenue, puis mise au vote.*

ADOPTION DU VŒU AMENDÉ, A L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS
 10 ABSTENTIONS (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET,
 Mme DA SILVA PEREIRA, M. BULCOURT, Mmes KADRI, LEYDIER,
 MM. BADEL, GIRARD, Mme TAILLE-POLIAN, M. LAFON)

- **Vœu pour la reconnaissance et l'instauration d'un lieu de mémoire à Villejuif des massacres du 8 mai 1945 à l'initiative du Parti de Gauche**

Et

- **Vœu pour la reconnaissance des massacres du 8 mai 1945 à l'initiative de l'Union Citoyenne**

Présentation : Mme LEYDIER

Interventions de MM. LIPIETZ, OBADIA, BADEL, Mme TAILLE-POLIAN, MM. LECAVELIER (proposition de trois amendements), LE BOHELLEC, LECAVELIER, Mme GANDAIS (proposition d'un amendement), MM. HAREL, YEBOUET (proposition d'un amendement), LAFON, LE BOHELLEC, Mme LEYDIER, M. LE BOHELLEC, Mme TAILLE POLIAN

- *Le Conseil municipal décide le report de ce sujet afin qu'il soit examiné par une commission ad hoc.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01 h 50.

Franck LE BOHELLEC
Maire



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun – sis 43 rue du Général de Gaulle – 77008 MELUN CEDEX, dans un délai de deux de mois à compter de l'affichage du présent compte-rendu sommaire.